

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME
106 rue du Maréchal Leclerc
80400 EPPEVILLE

ARRETE n° 2025-135
DESIGNATION D'UN SUPPLEANT CHARGE DE STATUER
SUR LA DEMANDE DE PROTECTION FONCTIONNELLE D'UN AGENT

Le Président de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-9 ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L.134-4 relatif à la protection fonctionnelle des agents ;

Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, et notamment son article 2 ;

Vu le décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 pris pour l'application de la loi précitée, et notamment son article 5 ;

Considérant que M. DELGADO Alexandre, a présenté une demande de protection fonctionnelle le 19/08/25, à la suite de sa convocation par un officier de police judiciaire dans le cadre d'une enquête en cours ;

Considérant que le Président de la Communauté de Communes est également entendu dans le cadre de cette procédure et ne peut, de ce fait, statuer lui-même sur la demande, afin de garantir le respect du principe d'impartialité ;

Considérant qu'il convient dès lors de désigner un suppléant, parmi les membres de l'organe délibérant, pour prendre la décision en lieu et place du Président, sans possibilité pour celui-ci de lui donner instruction ;

ARRÊTE :

Article 1er : Mme Julie RIQUIER, 1^{ère} vice-présidente est désignée comme suppléante du Président de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme, afin de statuer sur la demande de protection fonctionnelle présentée par M.DELGADO Alexandre.

Article 2 : Cette désignation est faite en application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 et de l'article 5 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014. À ce titre, le Président ne peut donner aucune instruction au suppléant ainsi désigné.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'élu désigné et inscrit au registre des actes administratifs de la Communauté de Communes.

Fait à EPPEVILLE, le 19 août 2025

Le Président,
José RIOJA

Notifié le 20/08/25

La 1^{ère} Vice-Présidente,
Julie RIQUIER

